

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 60093 Numéro SIREN : 383 078 144 Nom ou dénomination : A à Z MEDICAL

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/008161

A à Z MEDICAL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 euros
Siège Social : 36 Chemin Croisé de Bellevue
80300 ALBERT
383 078 144 RCS AMIENS (1991 B 60093)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation
du résultat de l'exercice clos le 31 Mars 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 1.701,54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1.701,54 euros

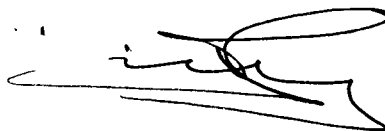
En totalité sur le compte « Autres Réserves » qui présentera ainsi un solde créditeur de 107.202,72 euros.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 25 Septembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Gérant
Matthieu DEMAZEAU



1- BILAN ACTIF

N° 2050

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
36 CHE CROISE DE BELLEVUE		80300 ALBERT	
Numéro SIRET* 38307814400029		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/03/2023	
		31/03/2022	
		Brut 1	Amort., provis° 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP
Clause de rés. de prop. : *		Immobilisations :	Stocks :
			Créances
			CR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Certifié Conforme

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	105 501	103 830
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 702	1 671
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	115 587	113 886
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 328	17 178
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	120 817	121 239
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	66 342	77 078
	Dettes fiscales et sociales	DY	58 503	54 017
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	246 990	269 513
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	362 578	383 399
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	246 990	268 185
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Certifié Conforme

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

Certifié Conforme

ANNEXE

Exercice clos le : 31/03/2023

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				
des titres de participation				
des autres titres immobilisés et des titres de placement				
Frais externes de formation				
nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	200 753	31 442	18 901	213 295
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	143 733		835	142 898
Immobilisations financières.....	78 854	12		78 866
Total.....	423 340	31 454	19 736	435 058

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	153 862	23 173	18 901	158 134
Autres immobilisations corporelles..	104 888	9 769	835	113 822
Total.....	258 750	32 942	19 736	271 956

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
			Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	L	36 A 120 MOIS				
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Valeurs brutes

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises	74 805	66 523	74 805	66 523
Total.....	74 805	66 523	74 805	66 523

Dépréciation des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	48 930		48 930
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	83 600	83 600	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

Non recensé

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....		
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....		

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	1 328	1 328		
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	66 342	66 342		
Dettes fiscales et sociales.....	58 503	58 503		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	120 817	120 817		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	246 990	246 990		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	2 127
Dettes fiscales et sociales.....	8 960
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Intérêts sur emprunts..... 89
 Avals et cautions.....
 Autres engagements donnés.....

--

Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....
 Crédit-bail mobilier.....
 Crédit-bail immobilier.....
 Locations longue durée.....
 Autres engagements réciproques.....

--

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....
 Autres engagements reçus.....

--

Effectifs

5

Autres informations significatives

Non recensé

--

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL										Néant		*		
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3				
I	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9				
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD		KE		KF				
C	Terrains					KG		KH		KI				
	Cons	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK		KL				
			- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN		KO			
			- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP		KQ		KR			
	P	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	200 753	KT		KU	31 442		
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*			KV	102 256	KW		KX					
		- Matériel de transport*			KY	15 002	KZ		LA					
		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	17 572	LC		LD					
		- Emballages récupérables et divers*			LE	8 902	LF		LG					
L	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
E	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
S	TOTAL III					LN	344 486	LO		LP	31 442			
F	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T				
I	Autres participations					8U	55 900	8V		8W				
N	Autres titres immobilisés					1P	22 924	1R		1S	12			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	30	1U		1V				
	TOTAL IV					LQ	78 854	LR		LS	12			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	423 340	OH		OJ	31 454			
CADRE B				IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ 4		
				par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2						valeur d'origine des immobilisations en fin 4		
I	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		C0		D0		D7				
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		LV		LW		1X				
C	Terrains					LX		LY		LZ				
	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC					
			- Sur sol d'autrui		MD		ME		MF					
			- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH		MI					
	P	Instal. tech., matériel et outillage ind.					MJ	18 901	MK	213 295	ML			
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	102 256	MO					
		- Matériel de transport			MP		MQ	15 002	MR					
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS	835	MT	16 737	MU					
		- Emballages récupérables et div			MV		MW	8 902	MX					
L	Immob. corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB				
E	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
S	TOTAL III					NG	19 736	NH	356 193	NI				
F	Participations évaluées (mise en équ.)					0U		M7		0W				
I	Autres participations					0X		0Y	55 900	0Z				
N	Autres titres immobilisés					2B		2C	22 936	2D				
	Prêts et autres immob. financières					2E		2F	30	2G				
	TOTAL IV					NJ		NK	78 866	2H				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OK	19 736	OL	435 058	OM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/03/2023	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL Néant						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL										Néant		*	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.					
Frais d'établ. et développement		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH					
TOTAL I		RK		RM		RN		RO					
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
Construct* - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
- Installations générales, agencements et aménagements des		PV		PW		PX		PY					
Inst. tech., matériel et outillage ind.		PZ	153 862	QA	23 173	QB	18 901	QC	158 134				
- Installations générales, agencements et aménagements		QD	77 645	QE	4 946	QF		QG	82 590				
Autres immob. - Matériel de transport		QH	6 359	QI	3 000	QJ		QK	9 360				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	12 820	QM	1 312	QN	835	QO	13 297				
corp. - Emballages récup. et div.		QP	8 064	QR	511	QS		QT	8 575				
TOTAL II		QU	258 750	QV	32 942	QW	19 736	QX	271 956				
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	258 750	OP	32 942	OQ	19 736	OR	271 956				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisat° amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel						
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I		R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
N Inst. gales., agn		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
C Inst gales.agend & am. div		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
R Mat bur & inf mob		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
P Emb. récup., div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III		NL			N			NO					
TOTAL général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8					
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR					

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL		Néant					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice	
	1	2		3		4	
Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA		TB		TC	
P Prov. pour investissements	3U	TD		TE		TF	
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG		TH		TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4		D5		D6	
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK		IL		IM	
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
R Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
C Prov. pr renouvellemnt des immob.*	5F	5H		5J		5K	
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP		EQ		ER	
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S		5T		5U	
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
D - incorporelles	6A	6B		6C		6D	
E sur - corporelles	6E	6F		6G		6H	
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03		04		05	
R - titres de participat°	9U	9V		9W		9X	
E - autres immob fin (1)*	06	07		08		09	
C sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
I Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	TY		TZ		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		UE		UF			
- d'exploitation		UG		UH			
- financières		UJ		UK			
- exceptionnelles							
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision							
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise :		SARL AZ MEDICAL				Néant		*
-------------------------------	--	-----------------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL 48 900	UM	UN 48 900
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US
	Autres immobilisations financières		UT 30	UV	UW 30
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA	69 013	69 013
	Autres créances clients		UX		
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1		
	Personnel et comptes rattachés		UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ		
	Etat et Impôts sur les bénéfices		VM		
	autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		VB 3 435	3 435
		Autres impôts, taxes, versements assim.		VN	
		Divers		VP	
	Groupes et associés (2)		VC		
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR 5 706	5 706	
	Charges constatées d'avance		VS 5 446	5 446	-0
TOTAUX		VT 132 530	VU 83 600	VV 48 930	
RE NV	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD		
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE		
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF		

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG	1 328	1 328	
		à 1 maximum à l'origine	VH			
		à + de 1 an à l'origine				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B 66 342	66 342		
		Personnel et comptes rattachés	8C 7 747	7 747		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D 42 577	42 577		
Etat et	autres	Impôts sur les bénéfices	8E 300	300		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW 7 831	7 831		
Collectivités publiques		Obligations cautionnées	VX			
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 48	48		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupes et associés (2)	VI 120 817	120 817		
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K			
		Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ			
		Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX		VY 246 990	VZ 246 990			
RE NV	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK 15 850			
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL										Néant		Exercice N, clos le : 31/03/2023	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés												WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										WF			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RA			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*										WI			
Amendes et pénalités										WJ			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										WE			
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)										WG			
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)										RB			
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2057)										XX			
Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis)										XZ			
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI												XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	
Quote-part										WL			
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*										L7			
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI												K7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)												I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%												ZN	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme												WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions												WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										SU			
Dont :										M8			
Zone d'ent.* (act. exo.)										SW			
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro												Y1	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y3	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage												Y3	
TOTAL I												WR	
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WT	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre II)												WU	
Régimes												WV	
Plus-values												WH	
nettes												WP	
à												WW	
long terme												XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (ZA))												XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)												ZX	
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer												ZY	
Majoration d'amortissement *												XD	
Entreprise nouvelle 44 septies										K9			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies										L2			
Jeunes entre. innovantes (art. 44 sexies A)										L5			
Sociétés d'investissement immo.										K3			
Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)										PA			
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)										OV			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)										1F			
Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)										XC			
Zone de revitalisation rurale (44)										PC			
Bassin Urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)										PP			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)										PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS	
Dédut. div. (cf. feuillet séparé)												XG	
dont déd. except. (art 39 decies)													
Créance dé gagée par le report en arrière du déf. (IS)										ZI			
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)													
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
TOTAL II												XH	
III. RESULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation										bénéfice (I moins II)		XI	
des déficits reportables :										déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)												ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)												XL	
RESULTAT FISCAL										BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN	
												XO	

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL				Néant		*
I. SUIVI DES DEFICITS						
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5		
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)				K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1 2 du CGI*			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*						
			8X		8Y	
			8Z		9A	
			9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*						
			9D		9E	
			9F		9G	
			9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E	
Charges à payer						
			9K		9L	
			9M		9N	
			9P		9R	
			9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032			TOTAUX	YN	YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A			ligne WI		ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL		Néant		*			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D		1 671			
	Prélèvements sur les réserves	0E					
	TOTAL I	0F		1 671			
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB					
	- Autres réserves	ZD		1 671			
	Dividendes	ZE					
	Autres répartitions	ZF					
	Report à nouveau	ZG					
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			TOTAL II	ZH	1 671		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation							
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1		
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT			
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	50 760	50 769
		- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		324
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	9 648	9 711
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	externes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	83 745	77 170
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	144 152	137 975	
		impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	2 360	2 417
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	1 216	1 039
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	3 576	3 456		
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée		YY	137 162	136 492		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	82 656	87 039		
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2022) *			OB	77 657		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP			
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH			
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK	
				PV à 19%	JM		
		Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN	
			PV à 19%	JP			
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale			JH		N°SIRET de la société mère	JJ	

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
Nature des éléments cédés* (1)		Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	1 FAUTEUIL ROULANTACTION	08/02/2008	522		522			
2	1 LIT MEDICAL ELECTRIQUE	11/02/2008	495		495			
3	1 LIT MEDICAL ELECTRIQUE	11/02/2008	495		495			
4	1 LIT MEDICAL ELECTRIQUE	11/02/2008	495		495			
5	1 LIT MEDICAL ELECTRIQUE	11/02/2008	495		495			
6	1 LIT MEDICAL	11/02/2008	495		495			
7	1 LIT MEDICAL ELECTRIQUE	11/02/2008	495		495			
8	1 LIT MEDICAL ELECTRIQUE	11/02/2008	495		495			
9	1 LIT MEDICAL ELECTRIQUE	11/02/2008	495		495			
10	1 LIT MEDICAL ELECTRIQUE	11/02/2008	495		495			
11	1 LIT MEDICAL ELECTRIQUE	11/02/2008	495		495			
12	1 LIT MEDICAL ELECTRIQUE	21/04/2008	510		510			
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
Prix de vente* (7)		Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.	+		+		+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-		-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+		+		+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL		Néant	*		
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)				
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *				
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine	Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%		
1	2	3	4		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme N-1					
subies au cours N-2					
des dix exercices N-3					
antérieurs N-4					
(montants restant à N-5					
déduire à la clôture N-6					
du dernier exercice) N-7					
N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long N-1					
terme subies N-2					
au cours des N-3					
dix exercices N-4					
antérieurs N-5					
(montant restant N-6					
à déduire à la N-7					
clôture du dernier N-8					
exercice) N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SARL AZ MEDICAL		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/04/2022	et clos le : 31/03/2023	Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	5,00	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	888 805	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	888 805	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	374 659	
Variation négative des stocks	OQ	8 282	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	74 485	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 460	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	458 886	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	429 919
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	429 919	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	888 805	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	Du	01/04/2022	Au 31/03/2023
Date de cessation	HR		